

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2025-1409  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2017-942  
RELATIF AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 15 décembre 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1409 abrogeant le règlement N° 2017-942 relativement au schéma de couverture de risque incendie.

Le règlement N° 2025-1409 entre en vigueur le 24 décembre 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025  
et publié le 24 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière